

# Les Donneurs de voix délivrent du handicap

PAR [PHILIPPE RUAUDEL](#) · PUBLIE 26 AVRIL 2019

[HTTPS://WWW.LESGOODNEWS.FR/2019/04/26/LES-DONNEURS-DE-VOIX-DELIVRENT-DU-HANDICAP/](https://www.lesgoodnews.fr/2019/04/26/les-donneurs-de-voix-delivrent-du-handicap/)

**En France, l'association Les Donneurs de voix permet d'accéder aux livres via des bibliothèques sonores, gratuitement, afin de rompre, par la lecture, l'isolement des personnes en situation d'handicap.**



La lecture permet de s'ouvrir sur le monde. En effet, la production littéraire offre toujours plus la possibilité de découvrir des situations plus ou moins lointaines de nous. Rentrer dans le poignant quotidien des femmes de ménages d'un ferry français ou suivre les trépidantes aventures d'un groupe de personnages au fin fond de l'univers... les livres aboutissent toujours à la même conclusion, nous aider à mieux nous connaître. **L'accès à la culture est un droit fondamental selon**

**l'article 27 de la Déclaration des droits de l'Homme. Ainsi, les personnes en situation d'handicap doivent y avoir accès au même titre que les autres citoyens.** D'autant plus que la production littéraire est immense. A titre d'exemple, pour la seule rentrée littéraire de 2018, en France, entre août et octobre 567 romans sont parus. Dans le cas d'œuvres littéraires ou de presse écrite, des méthodes ont été mises en œuvre : la transcription en braille de certains textes offre un accès limité à quelques titres ; des systèmes de lecture par des voix de synthèse sont utilisés pour offrir plus de choix. Mais pour des œuvres complètes, une alternative est préférée : la lecture par un tiers. Un membre de la famille peut s'atteler à cette tâche. Cependant, pour offrir plus d'autonomie aux personnes atteintes d'handicap visuel ou qu'un handicap empêche de lire, une association a vu le jour en 1972. Impulsé par Charles-Paul Wannebroucq, médecin ophtalmologiste, la première bibliothèque sonore est créée, cette même année, à Lille avec le soutien du Lions club Lille-centre. Dès 1977, l'association est reconnue d'utilité publique. En 2019, ce sont 115 bibliothèques sonores qui sont réparties sur la France métropolitaine. Pour donner accès aux œuvres, [l'association](#) est animée par plus de 2 200 bénévoles dont plus de 1 000 donneurs de voix bénévoles. Elle est administrée par un bureau de cinq membres et un conseil composé de quinze membres, présidé par Pierre-Marie Lecerf.



## La voix du livre

Des espaces adaptés pour l'écoute sur place d'œuvres ou à emporter © Association des Donneurs de voix

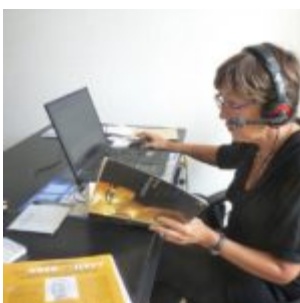
Comme dans une bibliothèque classique, la personne choisit les œuvres qu'elle souhaite découvrir. Où que la personne soit, la magie de la littérature opère. L'audiolecteur peut être transporté dans les brumes épaisses de la lande des Baskerville tout droit sortie de l'imagination de Conan Doyle, être emporté par l'étrange voyage au centre de la Terre de Jules Verne ou suivre les tribulations japonaises d'Amélie Nothomb. **Emporté sur la voie sonore des donneurs de voix, la barrière du handicap est levée.** L'écoute peut être réalisée dans une des nombreuses bibliothèques sonores disséminées par l'association à travers la France. Elle peut s'effectuer à domicile, après avoir reçu le support de l'œuvre par pli postal ou en l'ayant téléchargé sur la plateforme des Donneurs de voix. **En outre, l'accès aux services des bibliothèques sonores de l'association est gratuit.** Une simple attestation d'un médecin attestant d'un handicap visuel ou une carte d'invalidité permet de s'inscrire à la bibliothèque sonore de son choix et au serveur national. Le milieu scolaire n'est pas oublié. Dans le cadre de la [loi pour l'égalité des chances](#), les œuvres étudiées en cours de français sont mises à disposition ou enregistrées, si elles ne sont pas présentes au catalogue des bibliothèques sonores, les professeurs référents font le lien entre les élèves et l'association.

### Un réseau de bibliothèque sonores

Logo de l'ADV



Le maillage des bibliothèques sonores en France permet un accès facilité. L'association étend peu à peu son ancrage dans les différents départements français métropolitains. En 2019, cent quinze bibliothèques sonores permettent d'accueillir le public. **Une carte interactive permet de trouver facilement le lieu d'accueil le plus adapté à la personne handicapée en France métropolitaine.** Pour ceux atteints d'handicap visuel, un accès à la liste des bibliothèques a été mis à disposition. L'arrivée du numérique a permis deux évolutions majeures : d'une part le stockage des œuvres sur CDs et en fichiers audio mp3 ; d'autre part, **la création d'un serveur national centralisant de nombreux ouvrages.** Ces deux points ont renforcé grandement l'accessibilité aux œuvres, en particulier à destination des DOM-TOM. En 2019, plus de 10 000 ouvrages et une trentaine de revues sont disponibles au téléchargement gratuitement pour les 15 000 audiolecteurs inscrits sur la plateforme. Au total, la base de données contient plus de 250 000 titres à son catalogue et totalise, selon ses statistiques internes, plus de 2,7 millions de prêts.



### Les donneurs de voix donnent du cœur à l'ouvrage

Une association sans bénévoles ne pourrait pas offrir tout son potentiel. D'une poignée de passionnés dans les années 70, aujourd'hui plus de 2 200

bénévoles offrent leur temps et leur voix. Tout le monde peut participer. Cependant, une charte de qualité doit être respectée. Le matériel requis se compose d'un ordinateur et d'un microphone. En parallèle, **une formation sur l'enregistrement d'audiolivres est prodiguée. À cette occasion, les Donneurs de voix en cours de formation accèdent à de nombreuses ressources comme des tutoriels, des fiches techniques menant à la maîtrise des différents logiciels.** Une fois à l'aise dans la technique de l'enregistrement d'audiolivres, le bénévole est libre de proposer une œuvre. Cependant, les bibliothèques sonores se réservent le choix de vérifier si le titre en question n'est pas déjà présent sur différents catalogues. En moyenne, la transcription d'un livre prend trois fois plus de temps que son temps d'écoute. A titre d'exemple, un livre de 200 pages équivaut à huit heures d'écoute, il faudra donc plus ou moins 24 heures pour le transformer en audiolivre.

*"Pour les donneurs de voix, le fait d'enregistrer un livre nécessite de lire consciemment chacune des phrases. Cette technique a parfois mené à une totale redécouverte d'une œuvre."*

*Guy Rey, Secrétaire national Bibliothèques sonores de France*

**En plus de leur voix, un grand nombre de bénévoles donnent de leur temps, sans lequel une telle qualité de service et logistique ne pourrait être assurée.** En effet, plusieurs tâches leur incombent : recevoir les audiolecteurs et les donneurs de voix durant les permanences ; traiter les demandes d'ouvrages enregistrés ; assurer le suivi des expéditions ; maintenir les systèmes d'information ; assurer les tâches administratives et de communication.

**Les Donneurs de voix à suivre**

Reconnue d'utilité publique, **l'association des donneurs de voix bénéficie de l'exception au droit d'auteur.** Elle est, de facto, associée au service public de la Lecture et de la Culture. Tous les ans, l'association ouvre un concours pour désigner la « voix de l'année ». A cette occasion, une œuvre est sélectionnée pour une voix féminine et une autre pour une voix masculine. Un décret, paru au Journal officiel du 24 décembre 2008, fait bénéficier l'association des Donneurs de voix de l'exemption des droits d'auteurs. Depuis sa création, l'association a noué un fort partenariat avec le **Lions Club de France**. Elle est soutenue par le Crédit Mutuel et d'autres banques, des fondations comme celle d'Orange ou les Petits Frères des Pauvres. Les collectivités locales comme les mairies, plus particulièrement, et les départements facilitent son fonctionnement.